



Bilan carbone personnel

Guide de lecture

Avril 2010

Toute activité humaine, quelle qu'elle soit, provoque le rejet de gaz à effet de serre. Le premier réflexe est de penser que les responsables sont l'industrie, l'agriculture ou les transports. Mais les particuliers par leurs consommations et leur mode de vie, sont tout autant, voir davantage, acteurs de ces bouleversements .

Par de simples gestes, chacun d'entre nous peut réduire ses émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le réchauffement climatique. L'intérêt n'est pas qu'environnemental. En travaillant sur vos modes de consommation, vous pouvez faire de réelles économies financières (surtout avec la prochaine taxe carbone) et en choisissant des produits sobres en énergie, vous favoriserez l'économie locale, plus éthique et pourvoyeuse d'emplois. Ces changements de comportement remettent en question l'accumulation de biens matériels:

travailler son bilan carbone, c'est tendre vers une réflexion philosophique épanouissante.

Ce n'est pas la bonne volonté qui manque, mais pour agir à titre individuel, encore faut-il pouvoir quantifier l'impact de nos activités sur l'environnement. A l'instar de votre médecin qui vous dressera votre bilan cardiaque, l'« ADEME » « Avenir Climatique » et Jean-Pierre Jancovici vous proposent de dresser votre bilan carbone personnel.

Tout se passe ici : http://bilan-carbone.tfl.fr/index.php?type_page=questionnaire&page=general%1

Ce bilan permet d'orienter ses efforts pour réduire son impact sur l'environnement. Il suffit de répondre à 16 formulaires thématiques assez courts et bien expliqués pour découvrir l'histogramme de vos rejets selon quatre domaines : **Logement, transport, alimentation, consommation.**

Certaines questions nécessitent de bien étudier sa consommation (nombre de kwh consommé par an, nombre de km parcourus en voiture par an,...). Vous trouverez dans ce document les astuces pour remplir le questionnaire.

Ce bilan peut être fait en deux fois :

Une première fois avec des estimations personnelles et une seconde fois en rassemblant les données demandées (factures d'électricité, ...) et en étudiant sa consommation (sur un mois par exemple pour pouvoir ensuite faire une extrapolation plus précise qu'une simple estimation).

Si la première approche peut être approximative, afin de comprendre les enjeux et les marges d'actions, pour ce mettre en marche vers un mode de vie plus sobre en carbone, une deuxième approche plus fine sera ensuite nécessaire pour atteindre les objectifs que notre société s'est fixés: diviser par 4 nos rejets.

A ce stade de la réflexion tous les chiffres détaillés de consommations sont importants, car si la première tonnes de CO₂ est assez facile à réduire, il n'en sera pas de même pour les autres!

A partir des résultats, il vous sera aisé de repérer les habitudes les plus consommatrices et ainsi d'envisager des changements pour réduire votre impact.

De toutes évidences, pour beaucoup d'entre nous, le chemin sera long pour atteindre les objectifs et l'on ne fera pas l'impasse d'une remise en question de nos modes de vie.

En échangeant avec votre entourage et au sein de Canopée, de nouvelles solutions peuvent apparaître. Canopée peut devenir un lieu d'échange et de recettes pour vivre mieux sans pénaliser les générations futures.

Ci-joint 5 profils de canopéens, "des tranches de vie", pour imaginer des chiffres qui peuvent paraître bien mornes.

A vos claviers !!! Vous serez surpris !!!

LOGEMENT

☞ Les informations demandées concernent l'ensemble du logement, donc ne pas diviser les chiffres par le nombre d'habitants du logement, c'est le calculateur qui le fera pour vous.

Général

³⁵/₁₇ Nombre de personnes habitant le logement.

☞ Tous vos chiffres seront divisés par ce nombre. Il est donc important d'évaluer précisément qui habite en permanence ce logement. Si certains y habitent peu, il faut mettre un nombre avec une décimale, soit par exemple 2,3 si vous êtes en couple avec un enfant uniquement présent le week-end.

³⁵/₁₇ Date de construction du logement : avant ou après 1975. Si votre logement a été construit avant 1975, et a eu de gros travaux de rénovation, mettre "après 1975".

³⁵/₁₇ Surface et type (individuel ou collectif) du logement.

³⁵/₁₇ Département où se trouve le logement.

³⁵/₁₇ Type de chauffage dominant du logement. Si chauffage au fioul, avec par exemple un convecteur dans une salle de bain, mettre "fioul".

³⁵/₁₇ Type dominant de chauffage de l'eau chaude sanitaire et de cuisson des aliments.

Consommation d'énergie

³⁵/₁₇ Consommation annuelle en électricité du logement, en kwh : prendre la facture d'électricité de votre logement qui indique votre dernière consommation annuelle.

☞ elle est indiquée sur la facture de date d'anniversaire de l'ouverture du compte et n'est pas calée sur l'année civile ;

☞ ne pas indiquer la consommation estimée mais celle relevée sur votre compteur (effectué une ou deux fois par an par votre opérateur).

³⁵/₁₇ Consommation annuelle en gaz, en kwh. Pour le gaz en bouteille : 1 bouteille de 13 kg =165 kwh. Pour le gaz de ville : même remarque que ci-dessus.

Equipement

³⁵/₁₇ Pour chacun des appareils suivants, mettre le nombre d'appareils achetés il y a moins de 10 ans : réfrigérateur, congélateur, lave linge, lave vaisselle, sèche linge, cuisinière.

³⁵/₁₇ Dépenses annuelles en achats de meubles neufs : faire une moyenne sur les 10 dernières années.

³⁵/₁₇ Dépenses annuelles en travaux de petite rénovation (isolation, plomberie, électricité, peinture, fenêtres...) : faire une moyenne sur 10 ans.

Nouveau logement

Si vous êtes propriétaire d'un autre logement, il vous faut le rajouter au questionnaire et répondre aux mêmes questions .

Résultat de la catégorie "logement"

La question "âge de construction de la maison", avant ou après 1975, permet au calculateur carbone de chiffrer l'énergie grise de la construction, c'est à dire l'énergie qui a été nécessaire pour construire le logement et pour fabriquer les matériaux de construction. Il y a donc une marge d'erreur importante sur ce résultat (50 %), en fonction des matériaux utilisés. Les matériaux écologiques, le bois ou la paille, sont beaucoup moins impactants. Il faudra donc interpréter le chiffre donné dans les résultats, ligne "construction" en le diminuant de 10 à 50 %, si la maison est écologique. Idem pour l'auto construction, économe en énergie.

TRANSPORTS

☞ Les informations indiquées sont individuelles, vous devrez donc estimer les dépenses relevant uniquement de votre utilisation (sauf pour la voiture où l'on vous demande le nombre de bénéficiaires).

☞ Vous devez ouvrir autant de fenêtres que vous avez de véhicules (voiture et deux-roues) ou que vous effectuez de trajets différents en avion (sauf si vous souhaitez les cumuler).

Voiture

³⁵/₁₇ Type de motorisation : essence ou diesel

³⁵/₁₇ Distance parcourue **annuellement** (en kms) : à partir des factures du garagiste ou en divisant le nombre de kilomètres au compteur par le nombre d'années de la voiture (sur la période vous concernant)

³⁵/₁₇ Puissance fiscale : de 3 à 11 CV (indiquée sur la carte grise)

³⁵/₁₇ Type de trajets : urbains, extra-urbains, les deux

³⁵/₁₇ Consommation moyenne (en litres pour 100 kms parcourus)

☞ Astuce : De préférence mentionner les consommations moyennes réelles des véhicules plutôt que celles mentionnées par les constructeurs, toujours trop favorables. C'est simple à calculer, faire le plein complet du réservoir de sa voiture à chaque ravitaillement et diviser par le nombre de km parcourus entre 2 pleins.

³⁵/₁₇ Age de la voiture : plus ou moins 10 ans (sur la carte grise)

³⁵/₁₇ Nombre de personnes utilisant la voiture : on peut indiquer des décimales.

Par exemple, dans une pratique de covoiturage, si une semaine sur 2 vous vous partagez votre voiture avec un collègue vous pouvez mentionner : 1,5 personnes. Si vous vous déplacez avec votre conjoint ou tout autre passager environ 20 % du temps vous pouvez mentionner : 1,2 personnes.

Deux roues

³⁵/₁₇ Cylindrée du deux roues : cyclomoteur de 50 m³, motorcycle inférieure ou supérieure à 125 m³

³⁵/₁₇ Distance moyenne **annuelle** (en kms)

³⁵/₁₇ Consommation moyenne (en litres pour 100 kms parcourus)

Avion

³⁵/₁₇ Nombre d'allers simples **par an**

³⁵/₁₇ Nombre de kilomètres parcourus **annuellement**

³⁵/₁₇ Classe utilisée : seconde, affaires, première

Transports en commun

³⁵/₁₇ Distance **mensuelle** en train : trajets professionnels et personnels, quotidiens ou en vacances

³⁵/₁₇ Temps (en minutes) **par semaine** dans les transports en commun de proximité non propulsés à l'électricité : autobus, autocars, TER sur ligne non électrique

³⁵/₁₇ Temps (en minutes) **par semaine** dans les transports en commun de proximité propulsés à l'électricité : métro, tram, trolley, RER, TER sur ligne électrique

ALIMENTATION

☞ Certaines estimations de consommations sont annuelles, d'autres sont mensuelles ou hebdomadaires; soyez vigilants!

☞ Astuce : pour évaluer les quantités demandées, vous pouvez vous reporter sur vos tickets de caisse où ils figurent (donc pensez à les garder), sinon, vous pouvez également les relever pendant un mois si vous souhaitez une estimation précise.

Viande

³⁵/₁₇ Vous seront demandées des estimations de vos **consommations moyennes mensuelles**, en kg ou litres, de viande rouge (ovins, bovins, équidés), viande de porc, viande blanche (c'est-à-dire volaille), poisson (en précisant de mer ou de rivière), laitages et lait.

☞ Ces estimations ne doivent concerner **que votre propre consommation** (et non les consommations cumulées de l'ensemble des membres de votre foyer) donc diviser par le nombre d'habitants du foyer, le total de vos budgets alimentaires

☞ ces estimations doivent **tenir compte de vos repas pris en collectivité** (restaurant, cantine, restaurant d'entreprise)

³⁵/₁₇ Il faudra évaluer le pourcentage de produits bio que vous consommez

Fruits et légumes

³⁵/₁₇ Vous seront demandées des estimations (en kg) de vos **consommations annuelles moyennes en fruits et légumes hors saison**. Ces questions portent que sur quelques produits représentatifs : tomates fraîches (de décembre à mai), fruits rouges (d'octobre à avril), raisin (de décembre à juillet), fruits et légumes tropicaux.

³⁵/₁₇ Vous seront demandées vos **consommations hebdomadaires moyennes en fruits et légumes de saison** et la part de ceux-ci cultivés en agriculture biologique. Inutile de «déclarer» les légumes consommés, que vous cultivez dans votre propre potager, on considère que le bilan CO2 est nul.

Autres produits

³⁵/₁₇ Aucune question ne porte sur les quantités consommées d'autres produits. Les émissions correspondantes seront calculées à partir de quantités moyennes (en tenant compte **du pourcentage déclaré de produits issus de l'agriculture biologique**).

Boissons

³⁵/₁₇ L'origine de l'eau que vous consommez : bouteille ou robinet

³⁵/₁₇ Votre **consommation mensuelle de boissons alcoolisées en litres** (pas d'inquiétude, vos réponses pourront rester anonymes donc confidentielles !)

CONSOMMATION

Cette partie s'estime principalement à partir de vos relevés bancaires.

☞ Les consommations indiquées sont individuelles, vous devez donc estimer les dépenses familiales puis diviser par le nombre de bénéficiaires.

☞ Certaines dépenses sont annuelles, d'autres sont mensuelles ou hebdomadaires; soyez vigilants!

Vie quotidienne

³⁵/₁₇ Budget **annuel** en achat d'ordinateur et de téléviseur : estimation des dépenses des 3 dernières années / 3 (ans) / nombre d'utilisateur

³⁵/₁₇ Budget **annuel** en achat de petit matériel technologique : idem ci-dessus

³⁵/₁₇ Budget **mensuel** en objets de petite consommation : c'est le poste le plus difficile à évaluer car il comporte tous les "divers" non prévus dans le calculateur.

☞ Astuce : prendre les dépenses de vos relevés bancaires sur une année; y soustraire celles inscrites dans le questionnaire (logement, transport, alimentation, ...); diviser le reste par 12 (mois) et le nombre de bénéficiaires. Penser à prendre en compte : papeterie, livres, produits manufacturés, ustensiles de cuisine, produits de soin et d'entretien, cadeaux, literie, outils et produits de bricolage et de jardinage,... Ne pas inclure : les dons, autres investissements associatifs et dépenses de santé.

³⁵/₁₇ Montant **annuel** d'assurance et de mutuelle : total des factures annuelles divisé par le nombre de bénéficiaires

³⁵/₁₇ Montant **mensuel** des dépenses téléphoniques : moyenne annuelle par utilisateur

³⁵/₁₇ Déplacements **hebdomadaires** des employés de maison : à diviser par le nombre d'habitants du logement

³⁵/₁₇ Consommation alimentaire **mensuelle** des animaux domestiques : en kg de viande rouge et en kg d'autre nourriture. Les restes de repas familial ne sont pas à prendre en compte car déjà intégrés dans la rubrique "alimentation".

³⁵/₁₇ Traitement des déchets communaux : en Aveyron, les déchets sont déposés en décharge sans valorisation énergétique.

Habillement

³⁵/₁₇ Budget **annuel** d'achats de chaussures et de vêtements (vous avez ici le choix entre estimer un montant annuel et indiquer un nombre de pantalons, hauts, pulls et vestes acquis).

Loisirs

³⁵/₁₇ Nombre de semaines **annuel** aux sports d'hiver : ne rien indiquer en cas de résidence secondaire.

³⁵/₁₇ Nombre de semaines **annuel** en location de vacances (hors sports d'hiver)

³⁵/₁₇ Poids de vos bateaux, mobil'homes et caravanes : divisé par le nombre d'utilisateur. Voilier : entre 1,5 et 3,5 tonnes. Caravane : entre 0,5 et 2 tonnes.

Résultat de la catégorie "consommation"

Le pourcentage de réajustement possible de ce résultat est élevé car le calculateur l'estime à 50 %. En effet, ne sont pas pris en compte dans le questionnaire : le mode de fabrication des produits de petite consommation ou des vêtements (origine géographique, type de matière utilisé, équitabilité vis-à-vis de la main d'oeuvre,...) et également le type de loisirs que vous avez (ne sont prises en compte que les dépenses relatives aux vacances donc n'apparaissent pas les consommations suivantes : bowling, festivals, musique, musées, piscine, sports,...). Les estimations du rejet en co2 sont proportionnelles au coût d'achat du produit, ce qui peut être faux, car les produits artisanaux qui sont onéreux (riche en main d'oeuvre) ne sont pas plus consommateurs d'énergie.

Pour avoir un résultat le plus juste possible : si vos consommations sont éthiques et écologiques, vous pouvez minorer votre total de 10 à 50 %.